

**DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE D'ELOIGNEMENT (IE dégressive)  
DUE AUX FONCTIONNAIRES AFFECTES A MAYOTTE  
Dispositions transitoires du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016  
Décret n°2013-965 du 28 octobre 2013**

**Première Fraction**

**Fiche de renseignements**

(Prière renseigner toutes les rubriques de cette fiche)

Nom :	Nom patronymique :
Prénoms :	
N° sécurité sociale :	NUMEN :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Grade :	Échelon :
Indice nouveau majoré :	Date dernière promotion :
Adresse personnelle actuelle :	
☎ Tél :	@ Mèl :

**AFFECTATIONS SUCCESSIVES DANS L'ADMINISTRATION**

Lieu:	Date:

**AFFECTATION A MAYOTTE :**

Etablissement d'affection :
Adresse de l'Etablissement :
☎ Téléphone de l'établissement scolaire :
@ Mèl de l'établissement scolaire :

**SITUATION FAMILIALE :**

Vous êtes :

célibataire  
 marié(e)  
 concubinage  
 pacsé(e)  
 veuf (ve)  
 divorcé(e)  
 séparé(e) (1)

( 1 ) Cocher la case correspondante

**DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE D'ELOIGNEMENT (IE dégressive)  
 DUE AUX FONCTIONNAIRES AFFECTES A MAYOTTE  
 Dispositions transitoires du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016  
 Décret n°2013-965 du 28 octobre 2013**

**Votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS :**

Est fonctionnaire :  oui  non

Nom :	Nom patronymique :
Prénoms :	
Profession :	
Nom de l'employeur :	
Adresse de l'employeur :	

➤ Sollicitez-vous le bénéfice de la majoration familiale au titre du concubin ou partenaire de PACS ?

oui  non

**Vos enfants à charge** (au sens de la réglementation sur les prestations familiales) :

Nom:	Prénom:	Date et lieu de naissance	Lieu de scolarisation	A charge ? ( 1)
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

➤ Sollicitez-vous le bénéfice de la majoration familiale au titre des enfants ci-dessus mentionnés?  oui  non

**Information portée à la connaissance de l'intéressé(e) relative à la période de paiement de la fraction :**

(sous réserve que le dossier de l'intéressé(e) soit complet)

Cocher la case correspondante

Agent	Fraction	Versement de l'indemnité
<input type="checkbox"/> Première affectation	1 <sup>ère</sup>	le mois précédant la date de prise de fonction de l'agent à Mayotte
<input type="checkbox"/> Déjà en poste à Mayotte	1 <sup>ère</sup>	à compter de la prise de fonction de chaque rentrée scolaire de l'agent à Mayotte

**Je soussigné(e),** .....

**certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente fiche.**

**Je suis parfaitement conscient(e) que cette déclaration pourra être produite en justice et que toute fausse affirmation de ma part pourrait m'exposer à de lourdes sanctions pénales.**

Fait à :

Le :

Mention manuscrite : « CERTIFIE EXACT » :

signature **obligatoire** de l'intéressé (e) :

*Circulaire ministérielle DAF C3/2012/N°0005 du 04/05/12 : Mentions légales obligatoire d'information - Responsable du traitement de l'information : le gestionnaire chargé du dossier.  
 « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en paiement de l'ISE Mayotte. Les destinataires des données sont le Rectorat et la Direction Régionale des Finances Publiques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Rectorat – site de Grand-Camp – B.P. 480 – 97183 Les Abymes cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

( 1 ) Cocher la case correspondante

**DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE SPECIALE  
D'ELOIGNEMENT (ISE) DUE AUX FONCTIONNAIRES AFFECTES A MAYOTTE**  
Dispositions transitoires du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016  
Décret n°2013-965 du 28 octobre 2013

Liste des pièces à fournir en **DOUBLE exemplaire**  
**Première Fraction**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT**

**Agent**

- Fiche de renseignements → à signer obligatoirement
- Demande de paiement de l'ISE Mayotte établie sur papier libre à Monsieur le Recteur d'Académie
- Copie de l'arrêté de mutation ou d'affectation à Mayotte
- Photocopie dernière fiche de paye
- Photocopie dernier arrêté de promotion
- RIB ou RIP originaux format BIC/ IBAN (*le nom et prénom doivent figurer dans leur intégralité*)

**Célibataire sans enfants**

- Photocopie carte d'identité

**Marié(e), en concubinage, partenaire d'un PACS, séparé(e), divorcé(e), veuf(ve)**

**ou célibataire avec enfant(s)**

- Copie livret de famille (*conjoint*) et (*enfant à charge*)
- Certificat de concubinage délivré par le maire ou toute pièce permettant de s'assurer de l'union libre (*documents récents*)
- Copie de l'extrait d'enregistrement du PACS auprès du greffe du tribunal d'instance.



**(1<sup>ère</sup> Fraction) Première affectation de l'agent à Mayotte**

Procès-verbal d'installation

à transmettre **IMPERATIVEMENT** avant fin septembre à votre service gestionnaire de la Guadeloupe sitôt votre prise de service effectuée à Mayotte à la rentrée scolaire. A défaut de réception, le gestionnaire considèrera la somme comme indûment versée et est susceptible d'engager une procédure d'émission de titre de perception à votre encontre.

**(1<sup>ère</sup> Fraction) Renouvellement d'affectation de l'agent à Mayotte**

Procès-verbal d'installation

Fiche individuelle de synthèse (*faire la demande auprès du Vice Rectorat de Mayotte*)

à transmettre **IMPERATIVEMENT** à votre service gestionnaire de la Guadeloupe sitôt votre prise de service effectuée à Mayotte à la rentrée scolaire. A défaut de réception, le gestionnaire considèrera le dossier de l'intéressé comme incomplet et ne sera pas instruit.

Rappel : La loi punit sévèrement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (article L 554 du code de sécurité sociale et article 150 du code pénal).

**DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE SPECIALE  
D'ELOIGNEMENT (ISE) DUE AUX FONCTIONNAIRES AFFECTES A MAYOTTE**  
**Dispositions transitoires du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016**  
Décret n°2013-965 du 28 octobre 2013

**INFORMATIONS**

**ADRESSE**

Rectorat – Académie de Guadeloupe  
Parc d'activités la Providence - ZAC de Dothémare – B.P. 480 – 97183 LES ABYMES cedex

**RECEPTION**

LUNDI      MARDI      VENDREDI  
09 H à 12 H / 14H à 16H

MERCREDI  
09H à 12H

**BUREAU D'ACCUIEL / COURRIEL**

0590 47 81 20  
ce.rectorat@ac-guadeloupe.fr

**DIVISIONS DE PERSONNEL DE RATTACHEMENT**

Division des personnels enseignants du premier degré (DPEP)  
Division des personnels enseignants du second degré (DPES)  
Division des personnels administratifs, d'encadrement, techniques, sociaux et de santé (DPEATSS)  
Division des personnels de l'enseignement privé (DEP)